

DECRET N° 80-8 du 18 Janvier 1980

portant nomination du Camarade
Colonel Paul-Emile ~~da~~ SOUZA au grade
de Général de Brigade pour compter
du 1er Janvier 1979

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gou-
vernement et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié

VU le décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement modifié par le décret
n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

VU l'Ordonnance n° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces
Armées Populaires du Bénin ;

VU l'Ordonnance n° 78-39 du 26 Octobre 1978 portant Statut Général
des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;

VU le décret n° 71-258 du 30 Décembre 1971 portant articulation de la
hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;

SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 9 Janvier 1980 ;

DECRETE :

Article 1er. - Est nommé au grade de Général de Brigade pour compter
du ~~1er Janvier~~ 1979 et à titre d'ancienneté, le Camarade Colonel
Paul-Emile ~~da~~ SOUZA des Forces Armées Populaires du Bénin .

Article 2. - La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est
chargée de l'application du présent décret qui sera publié et
communiqué partout où besoin sera.

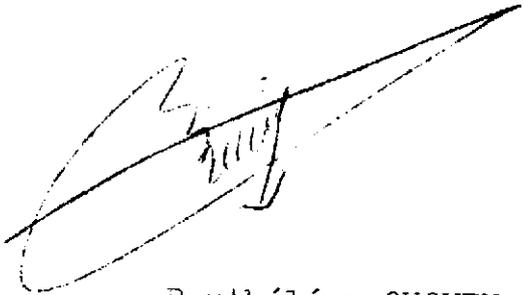
Fait à COTONOU, le 18 Janvier 1980

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

pour le ministre des Finances absent,
Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat
chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 CC du PRPB 4 DC Mil 8 DSI 8 EMGFAP 8 EMFDN-
EMFSP 8 Intéressé 1 SGG 4 SPD 2 ICE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 DB-DCF 8 Solde-Trésor-DI 12 CNR 2 Ministères 15 BN-
UNB-FASJEP 6 BCP 2 JORPB 1.-